

Fiches descriptives
des objectifs stratégiques
environnementaux

A stylized, light blue map of the South Atlantic coast of France is positioned on the right side of the page. The map shows the coastline from the Pyrenees in the north down to the Gulf of Gascogne in the south, including major cities like Bordeaux and Nantes. The map is set against a dark blue background that fills the lower half of the page.

D3 – Espèces commerciales

Fiche D3 – Pêche commerciale

Définition du descripteur¹ : Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock

Qualification du BEE

(source : Foucher E. et Delaunay D., 2018. Evaluation du descripteur 3 « espèces exploitées à des fins commerciales » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. Ifremer, 156 p)

L'état des stocks est évalué sur la base de deux critères : le D3C1 (mortalité par pêche = F) et le D3C2 (biomasse du stock reproducteur = B). La valeur de référence est calculée par les groupes d'experts scientifiques pour chaque stock en application du principe de rendement maximum durable (RMD ou MSY en anglais). Le calcul de cette métrique nécessite une série temporelle d'effort de pêche et de captures ; le BEE est atteint si $F \leq F_{msy}$ et si $B^2 \geq B_{msy}$. Une synthèse de l'état des stocks (=BEE) pour la sous région marine GdG est présentée ci-dessous :

- 3 stocks/10 évalué atteignent le BEE

- 7 stocks/10 n'atteignent pas le BEE

- Pas d'évaluation pour les 48 autres stocks suivies

1 Selon la terminologie utilisée dans la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation, et abrogeant la directive 2010/477/UE

2 Le seuil de biomasse de reproducteurs (B) en-dessous duquel le risque de voir compromis le maintien du stock par le renouvellement des générations est noté B_{lim} (pas assez de reproducteurs pour assurer des recrutements suffisants). Pour se donner une marge de précaution et avoir une forte probabilité (95%) de rester au-dessus de B_{lim} en tenant compte des incertitudes, on utilise comme référence un seuil supérieur: B_{pa}

Fiche D3 – Pêche commerciale

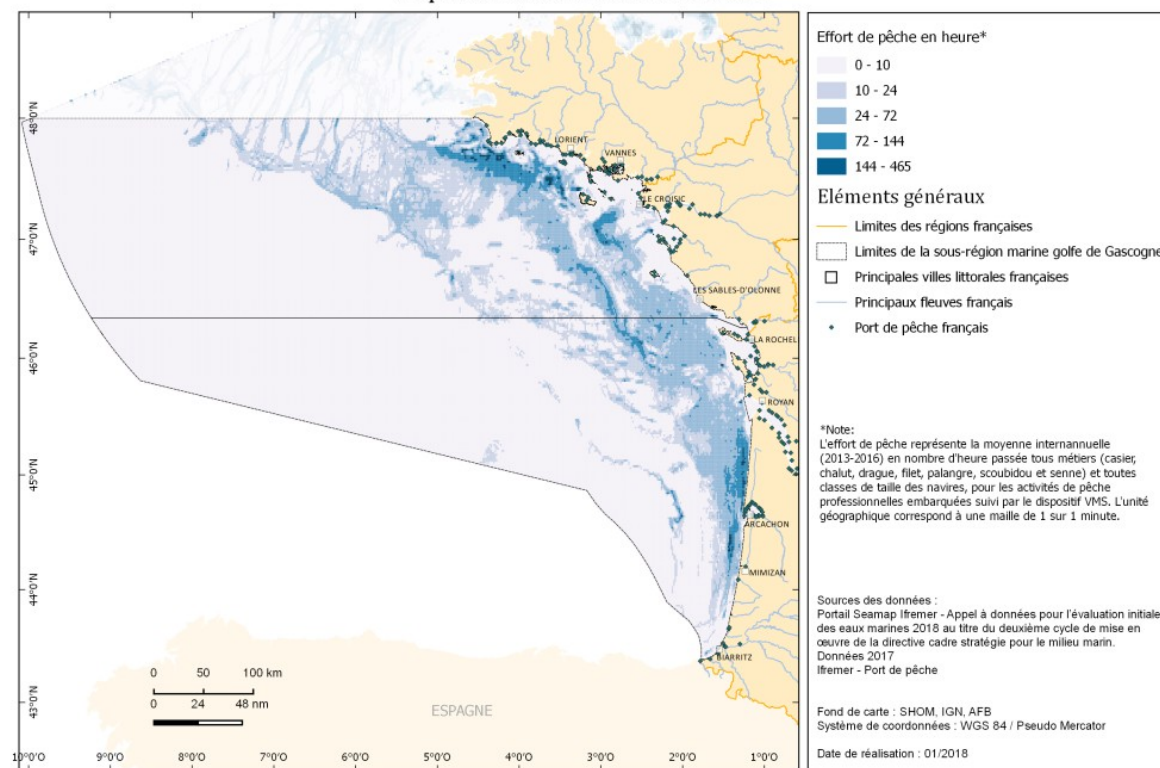
Liste des principaux enjeux écologiques impactés par cette pression

- **Populations de poissons exploitées soumises à la PCP**
- **Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités**
- **Thonidés, espadons**
- Espèces prioritaires d'élastranchés
- Espèces de fond (pélagiques et démersales)
- Espèces de poissons vulnérables (ex : Mérour, Corb, ..., hippocampes, ...)
- ZFH (Frayères, Nourriceries)
- Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins

Fiche D3 – Pêche commerciale

Cartes situant les secteurs où s'exercent principalement la pression de prélèvement (effort de pêche) sur les stocks/façade

D3 - SRM golfe de Gascogne - Espèces exploitées : Moyenne interannuelle (2013-2016) des efforts de pêche tous métiers confondus



Fiche D3 – Pêche commerciale

OE et indicateurs opérationnels associés

Les objectifs environnementaux concernant le descripteur D3 (Espèces exploitées) portent sur la pression entraînant le prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/blessures infligées à de telles espèces (par la pêche commerciale et la pêche récréative). Seul le 1^{er} OE dispose d'un indicateur opérationnel.

Objectifs Environnementaux	Indicateurs opérationnels associés
<p>D03-OE01 : Conformément à la PCP, adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes</p>	<p>D03-OE01-ind1 : Taux de mortalité par pêche Cible : Taux de mortalité par pêche correspondant au Rendement Maximum Durable pour chaque stock, en application de la PCP</p> <p><i>Remarque</i> : la liste des stocks évalués atteignant le BEE augmente mais la majorité des stocks évalués n'atteignent pas le BEE en 2018. Actuellement : GdG : 3/10 (30%)</p>
<p>D03-OE02 : Adapter la mortalité par pêche pour assurer une gestion durable des stocks locaux pour les stocks halieutiques concernés totalement ou partiellement par une évaluation nationale ou infranationale et faisant l'objet d'une gestion locale</p>	<p><i>Un indicateur sur la pression de prélèvement exercée par la pêche professionnelle sur les stocks locaux faisant l'objet d'une gestion locale reste à développer</i></p>
<p>D03-OE03 : Adapter les prélèvements par la pêche de loisir de manière à atteindre ou maintenir le bon état des stocks sur la base des meilleures connaissances disponibles</p>	<p><i>Un indicateur sur la pression de prélèvement exercée par la pêche de loisir reste à développer</i></p>

Remarque : Se reporter aux fiches OE D1-PC pour les enjeux : espèces prioritaires d'élaémobranches, espèces de poissons vulnérables (ex : Mérrou, Corb, ..., hippocampes, ...), ZFH (Frayères, Nourriceries), secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins

Fiche D3 – Pêche commerciale

Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments sur leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Éléments de tendance d'évolution disponibles
Pêche professionnelle	Oui : Extraction directe dans le milieu d'espèces cibles et non cibles	Oui : L'activité de pêche professionnelle dépend du bon état et de la bonne gestion des stocks	Nombre de navires de pêches professionnels , National (2009-2014) : ↘ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ↘ Nombre d'emplois , National (2009-2014) : ↘
Pêche de loisir	Oui : Utilisation ponctuelle d'engins destructeurs (griffes, palourdières, etc.) et non sélectifs (filets, dragues, etc.) pouvant altérer l'intégrité des espèces ; augmentation de la pression de prélèvement générée par un potentiel non-respect des tailles et des seuils limites	Oui : L'activité de pêche de loisir dépend fortement de la qualité des stocks et de l'état de la ressource des espèces d'intérêts	Nombre de pratiquants , National (2006-2012) : ↘
Extraction de matériaux	Oui : Aspiration possible d'espèces benthiques lors de la collecte de granulats marins	Non	Volume de granulats marins extraits , National, MC, GDG (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗ Chiffre d'affaires , National, MC, GDG (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗ Valeur ajoutée , National, GDG (2005-2014) : ↘ ; MMN : ↗ ; MC : —
Recherche et développement	Oui : Impact potentiel et ponctuel par prélèvements scientifiques d'espèces	Non	Absence d'éléments de tendance pour cette activité

*La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (Décroissance ↘ ; Stabilité — ; Croissance ↗).

Fiche D3 – Pêche commerciale

Écart entre les demandes sociales relatives à ce descripteur et la situation actuelle (source : chapitre 4)

Caractérisation du niveau de prise en compte des problématiques liées à ce descripteur dans les dispositifs de gestion existants et caractérisation des principaux impacts résiduels (IR).

Type 1 (problématique prise en compte et assortie d'objectifs concrets)

Type 2 (problématique prise en compte mais non assortie d'objectifs concrets)

Type 3 (problématique non prise en compte par le dispositif de gestion)

Libellé de l'OE auquel se rattachent les IR	Type d'IR	Caractérisation et valeur des IR associés																												
D03-OE01 : Conformément à la PCP, adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes	Toutes façades : Type 1	<p>Problématique de la dépendance de certaines flottilles aux stocks communautaires n'atteignant pas le RMD</p> <p><i>Pour certains stocks communautaires, le RMD n'est pas atteint (rouge) ou le stock ne fait pas l'objet d'une évaluation (gris). Source : Ifremer, DCSMM 2^{ème} cycle Evaluation 2018 Descripteur 3, 2017.</i></p> <p><i>Les tableaux ci-dessous présentent les <u>contributions-dépendances</u> des flottilles des différentes façades aux stocks majeurs de cette façade en situation de non atteinte du BEE ou inconnue (en gras, lorsque la flottille contribue à au moins 10% des débarquements totaux du stock, incluant les navires étrangers ; en italique, si le stock contribue à au moins 20% du chiffre d'affaires annuel du segment). Source : DPMA, Rapport Capacités 2016.</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Façade Golfe de Gascogne</th> </tr> <tr> <th style="width: 33%;">Espèce</th> <th style="width: 33%;">Stock</th> <th style="width: 34%;">Flottille</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Bar</td> <td rowspan="2">BSS (VIIIab)</td> <td>Fileyeurs 10 à 18m</td> </tr> <tr> <td><i>Ligneurs de moins de 12m.</i></td> </tr> <tr> <td>Baudroie</td> <td>MNZ (VIIb-k,VIIIabd) b)</td> <td><i>Chalutiers de fond 18 à 24m</i></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Langoustine</td> <td rowspan="2">NEP (VIIIabde)</td> <td>Chalutiers de fond 12 à 18m</td> </tr> <tr> <td>Chalutiers de fond 10 à 12m</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Sardine</td> <td rowspan="2">PIL (VII,VIIIabd) a)</td> <td>Bolincheurs 12 à 18m</td> </tr> <tr> <td><i>Chalutiers pélagiques 12 à 18m;</i></td> </tr> <tr> <td>Lieu Jaune</td> <td>POL (VIII,IXa)</td> <td>Fileyeurs 10 à 12m;</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Sole</td> <td rowspan="2">SOL (VIIIabd) *</td> <td>Fileyeurs 10 à 24 m ;</td> </tr> <tr> <td>Chalutiers de fond 12 à 18m;</td> </tr> </tbody> </table>	Façade Golfe de Gascogne			Espèce	Stock	Flottille	Bar	BSS (VIIIab)	Fileyeurs 10 à 18m	<i>Ligneurs de moins de 12m.</i>	Baudroie	MNZ (VIIb-k,VIIIabd) b)	<i>Chalutiers de fond 18 à 24m</i>	Langoustine	NEP (VIIIabde)	Chalutiers de fond 12 à 18m	Chalutiers de fond 10 à 12m	Sardine	PIL (VII,VIIIabd) a)	Bolincheurs 12 à 18m	<i>Chalutiers pélagiques 12 à 18m;</i>	Lieu Jaune	POL (VIII,IXa)	Fileyeurs 10 à 12m;	Sole	SOL (VIIIabd) *	Fileyeurs 10 à 24 m ;	Chalutiers de fond 12 à 18m;
		Façade Golfe de Gascogne																												
Espèce	Stock	Flottille																												
Bar	BSS (VIIIab)	Fileyeurs 10 à 18m																												
		<i>Ligneurs de moins de 12m.</i>																												
Baudroie	MNZ (VIIb-k,VIIIabd) b)	<i>Chalutiers de fond 18 à 24m</i>																												
Langoustine	NEP (VIIIabde)	Chalutiers de fond 12 à 18m																												
		Chalutiers de fond 10 à 12m																												
Sardine	PIL (VII,VIIIabd) a)	Bolincheurs 12 à 18m																												
		<i>Chalutiers pélagiques 12 à 18m;</i>																												
Lieu Jaune	POL (VIII,IXa)	Fileyeurs 10 à 12m;																												
Sole	SOL (VIIIabd) *	Fileyeurs 10 à 24 m ;																												
		Chalutiers de fond 12 à 18m;																												
Autres impacts résiduels	Type 2 (hors PCP)	<p>Problématique de la réduction des stocks liés aux captures accidentelles : volume des rejets/an</p> <p><i>Le dispositif de gestion fixe désormais un objectif de « zéro rejet ». À l'échelle de la France métropolitaine, les quantités totales rejetées sont comprises entre 200 t et 10 000 t annuelles selon les métiers (soit entre 13 et 55 % des captures) en 2012. Pour les espèces sujettes à limite de capture, les fractions rejetées en 2012 par métier sont comprises entre 3% et 28% des captures. Source : Leleu et al., 2014</i></p>																												